

de cette composition ? On s'en est plaint alors ; les plaintes ont été trouvées bien fondées, ou du moins le Comité de la Chambre des Communes a déclaré que si les choses étaient telles qu'elles étaient représentées, elles n'étaient pas ce qu'elles devraient être. Le gouvernement a promis de remédier au mal, s'il existait ; il s'est enquis de l'état des choses, par le canal de Sir James Kempt : ce dernier a fait voir, on ne peut plus clairement, par sa dépêche, que le mal existait réellement : il faut donc que le remède soit appliqué, si l'on a droit de compter sur la promesse solennelle d'un ministre des colonies, ou pour mieux dire, du gouvernement anglais ; mais, vu l'état avancé et enraciné de la maladie, ce remède ne peut opérer que lentement et progressivement, et force nous est de prendre patience. Il doit nous suffire de pouvoir espérer avec confiance qu'elle se guérira, à la fin, radicalement.

Si Son Excellence avait dit, comme le portait la première édition de sa dépêche, qu'il serait extrêmement difficile de trouver dans le Bas-Canada un *plus grand* nombre d'individus aussi bien qualifiés, du côté des talens et des propriétés, que les trois qu'il avait recommandés, il se serait sûrement trompé, et aurait par là-même induit le gouvernement en erreur ; quelques messieurs de la rivière Chambly et d'ailleurs auraient pu y trouver à redire ; mais s'il a dit, comme le porte la correction, et comme le paraît vouloir le sens de la phrase, qu'il serait très-difficile d'en trouver un *grand* nombre d'également qualifiés, il a rencontré juste : et quand il ajoute qu'il s'en trouvera toujours assez pour remplir les vacances, lorsqu'elles auront lieu, ne dit-il pas tout ce qu'il était important qu'il dit ? Y aurait-on gagné davantage, s'il eût dit qu'il s'en trouverait toujours *plus* qu'il n'en faudrait ? Aurait-il été convenable, enfin, qu'en parlant d'un des grands corps politiques de la province, l'administrateur du gouvernement eût employé le langage exagéré d'un partisan, le style virulent d'un ennemi ? Telle n'est pas l'opinion d'un

CONSTITUTIONNEL.

Décédés :—A Montréal, le 18, Mr. Antoine FOURNIER, âgé de 61 ans. A Valcartier, le 21, à l'âge de 25 ans, Mr. B. A. PLANTÉ, Not. Public.

Commissionnés :—L'hon. C. DE LERY, F. VASSAL DE MONVIEL, L. JUCHEREAU DUCHESNAY, et L. PANET, Écuyers, commissaires pour la bâtisse et la réparation des Églises, dans le district de Québec.

L'hon. T. COFFIN, et F. BOUCHER, Écuyers, dans le district des Trois-Rivières.

J. M. MONDELET, D. ROSS, L. GUGY, J. D. LACROIX, et F. A. QUENEL, Écuyers, dans le district de Montréal.

C. CAVANAGH, R. SHERARD, et H. LANDRY, écrivains, dans le district de Gaspé. Mr. Edouard TREMBLAY, Notaire public.